

SANS DECHETS LA FORÊT EST PLUS BELLE



Photographie / SMITOM LOMBRIE

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Que dit la loi ?

« Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'abandon ».

Autrement dit, tout produit fabriqué deviendra à son abandon un déchet.

Comment sont gérés les déchets en forêt ?

Aujourd'hui, la propreté est la principale préoccupation des promeneurs en forêt. Dans les forêts publiques, c'est-à-dire les forêts qui appartiennent à l'état et aux collectivités (régions, départements, communes), la gestion des déchets est assurée par l'Office national des forêts. Ce dernier s'attache à offrir une forêt propre et accueillante. Pour cela, ses agents ramassent, chaque année, plusieurs tonnes de déchets nocifs et polluants le long des routes, sur les parkings ou encore les sites fréquentés par le public.



1000 kms

sont parcourus chaque année par les agents de l'ONF pour ramasser les déchets le long des routes en forêt de Fontainebleau.

« Jeter des déchets en forêt n'est pas sans conséquences »

Seule la nature (faune et flore) produit des déchets qu'elle sait totalement transformer. Les feuilles de l'arbre en sont l'exemple le plus simple et le plus facilement observable. Tombées en automne puis décomposées, elles conduiront à la formation d'une matière organique (humus), riche en éléments nutritifs et essentielle pour l'arbre.

Au contraire, l'homme fabrique des déchets que la nature ne sait pas décomposer : sacs plastiques, papier aluminium, journaux, canettes, bouteilles, piles... Outre la dégradation des paysages, ces déchets polluent les eaux, les sols et piègent certains animaux. Certains peuvent même être dangereux pour la santé.

Le saviez-vous ?



Les bouteilles se transforment par exemple en redoutables pièges pour les petits mammifères. Attirés par l'odeur et les restes de liquide qu'ils contiennent, insectes et musaraignes, campagnols... pénètrent à l'intérieur et se retrouvent prisonniers. Les substances contenues dans les piles s'infiltrent et contaminent les sols mais aussi les nappes phréatiques.



Et les restes alimentaires ?

Les restes alimentaires (pommes, pain, sandwiches) laissés en forêt perturbent les animaux sauvages, à cause des odeurs ou de la nocivité de certains aliments. Les animaux mangent les ressources de la forêt. Se nourrir de nos restes leur fait perdre leur instinct sauvage et peut leur être fatal.

1 litre d'huile usagée déversé dans la nature peut couvrir

1 000 m² d'eau et empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore pendant des années.

« Que trouve-t-on dans la forêt ? »

Des petits tas, mais aussi des volumes plus importants de débris sont régulièrement abandonnés. Que ce soient des emballages le long des routes ou des dépôts sauvages dans les zones plus reculées, on trouve de tout en forêt.

Au printemps ou en été par exemple, lorsque les travaux de bricolage et de jardinage sont d'usage, il n'est pas rare de voir augmenter les dépôts de végétaux, gravats, briques mais aussi bétons et vitrages. Après les fêtes de Noël, les sapins usagés viennent malheureusement décorer les sous-bois.

Bien souvent ces déchets se recyclent et peuvent être déposés en déchèterie ou dans un centre de traitement. Malgré cela, certains artisans et particuliers n'hésitent pas à s'en débarrasser intentionnellement dans la nature.



Jeter des déchets dans un milieu naturel est strictement interdit et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à

1 500 euros et plus.

Exemples de déchets ramassés par l'ONF

- Encombrants : meubles, canapés, matelas...
- Equipements électroniques : téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables...
- Emballages : cartons, barquette et sacs plastique, cigarettes, bouteilles...
- Produits chimiques : peintures, acides, solvants, huiles...
- Déchets de chantier : gravats, briques, planches, tuiles...
- Déchets verts : branches, feuilles, tontes...
- Déchets dangereux : bouteilles de gaz, amiante...



Pour une forêt propre

**EMPORTEZ
VOS DÉCHETS**

Office National des Forêts

**Combien de temps mettent
les déchets pour disparaître
dans la nature ?**

BOUTELLES EN VERRE



**4000
ANS**

BOUTELLES EN PLASTIQUE

**de 100
à 1000
ANS**



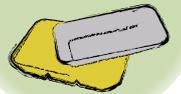
CANETTES EN ALUMINIUM



**de 100
à 500
ANS**

POLYSTYRENE

**de 100 à 500
ANS**



SAC PLASTIQUE

**de 50 à 100
ANS**



CHEWING-GUM

**de 5 à 10
ANS**



CIGARETTES

**de 2 à 3
ANS**



JOURNAUX / MAGAZINES

**de 3 à 6
MOIS**



**« En forêt, adoptons un comportement
civique et responsable, changeons nos
habitudes ! »**

Les parkings en forêt ne disposent pas de poubelles. Pour limiter la pollution et participer à la préservation du milieu naturel, l'ONF invite les promeneurs à ramener leurs déchets avec eux.



Auparavant,

la présence de poubelles n'empêchait pas le dépôt de déchets, souvent à côté de ces poubelles

Déchets verts ?

Déchets organiques issus de l'entretien des espaces verts, des jardins, des terrains de sports... Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazon, les branches de haies et d'arbustes, les déchets d'entretien de massifs (plantes ornementales)...

« Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel n'est pas sans conséquence »

Inspirées des meilleures intentions, certaines personnes pensent qu'en jetant des déchets verts en forêt, leur décomposition permettra d'enrichir le sol.

Bien que déposer ses végétaux peut sembler inoffensif pour la faune et la flore, ce geste dégrade les sols forestiers :

- les feuilles des jardins proviennent souvent d'essences ornementales que la forêt met beaucoup de temps à transformer en humus ;
- les grandes épaisseurs d'aiguilles, d'herbes de tonte, de feuilles, dues aux dépôts successifs des riverains asphyxient, localement le sol ;

Dans certains cas, même si la « décomposition » fonctionne bien, l'enrichissement du sol produit par les dépôts entraîne des modifications. Celles-ci peuvent faire apparaître des espèces de faunes opportunistes (sangliers) et favoriser le développement de plantes invasives (renouée du Japon), etc...

« Des solutions existent pour réduire les déchets et participer à la préservation de l'environnement »

Où déposer les encombrants, matériaux inertes (gravats, béton, etc.), produits chimiques, matériels électroniques et végétaux ?

Le dépôt de ces déchets est possible dans les déchetteries ou les recycleries.



Que faire de mes déchets verts et épluchures de fruits et légumes ?

Le compostage domestique des déchets verts est un processus naturel qui transforme les végétaux en compost pour le jardinage.

Que faire de mes emballages, bouteilles, canettes ?

En triant nos déchets, ils seront réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits. Les déchets non recyclables seront brûlés puis serviront à produire de l'eau chaude et de l'électricité.

+ d'infos sur le tri et le recyclage sur votre commune, se renseigner auprès des mairies ou des syndicats intercommunaux de gestion des déchets.



À SAVOIR

En France, une entreprise est responsable des déchets qu'elle produit. Elle a l'obligation d'en assurer l'élimination dans une installation spécifique. Ainsi, un particulier qui engage des travaux à son domicile peut s'assurer auprès de l'entrepreneur qu'il élimine les déchets dans une installation agréée en lui demandant de fournir un justificatif de mise en décharge avant paiement. Une habitude qui permet de réduire les dépôts sauvages en forêt.



LE LOMBRIC

PAR V. LEONARDO



AUJOURD'HUI, LE CLUB ANTI-GASPI PART EN PIQUE-NIQUE EN FORÊT...

